

Artérite Virale Equine :

Création d'un comité de suivi sanitaire au sein de la filière



les Haras
nationaux

Dossier de presse

10 juillet 2007

A l'initiative des Haras nationaux, un comité de suivi réunissant un grand nombre de partenaires de la filière équine s'est réuni le lundi 9 juillet dans les locaux de l'antenne parisienne de l'établissement public. Ce comité est composé des représentants de France Galop, du Cheval français, de la fédération nationale des courses françaises, la fédération française d'équitation, l'association nationale du selle français, la société hippique française, la fédération nationale du cheval, la fédération française des poneys et petits chevaux, de France-Trait, de l'association des vétérinaires équins, du ministère de l'agriculture et des Haras nationaux. Il a pris plusieurs mesures pour assurer la veille sanitaire de l'artérite virale équine, dont plusieurs cas ont été identifiés en Normandie.

Un comité de suivi pour surveiller l'évolution : 3 mesures ont été adoptées

- Un comité de suivi a été installé. Il s'est engagé à donner en temps réel l'évolution de l'artérite virale équine sur le terrain.

Des points d'information réguliers sur l'évolution de la maladie seront assurés pour les éleveurs, les cavaliers et les organisateurs d'événements.

- Il est recommandé aux organisateurs de concours de reproducteurs (poulinières et poulains, étalons) et concours d'attelage dans les cinq départements de Normandie (Eure, Orne, Seine-Maritime, Manche et Calvados) d'annuler toutes les manifestations prévues jusqu'à fin juillet.

- La troisième mesure est une préconisation pour les cavaliers. Dans le cadre des déplacements de chevaux en vue de compétition, le comité rappelle :

1- que le cheval doit être en bon état de santé

2- qu'il ne doit pas présenter de signes de fièvre, de jetage nasal ou d'engorgement de plusieurs membres

3- que ces signes sont des symptômes de l'Artérite Virale Equine

En cas d'existence d'un de ces symptômes ou de doute, il ne faut pas hésiter à contacter le vétérinaire traitant qui saura prendre les mesures nécessaires. Ces recommandations prennent toute leur importance dans les départements (Calvados 14, Eure 27, Manche 50, Orne 61, Seine-Maritime 76, où des foyers d'Artérite Virale Equine se sont déclarés

Un point hebdomadaire pour informer

Le comité de suivi sanitaire de l'évolution de l'artérite virale équine s'est engagé à assurer un point d'informations hebdomadaire chaque lundi, afin d'informer en temps réel les éleveurs et les détenteurs de chevaux, de l'évolution de la maladie.

Un numéro d'accueil téléphonique : 02 33 12 16 15

Un accueil téléphonique a été mis en place par les Haras nationaux pour renseigner les éleveurs et recenser l'apparition des signes évocateurs de cette maladie : 02 33 12 16 15 / 06 07 71 96 94. En cas d'apparition de signes évocateurs :

- Faire intervenir son vétérinaire et avertir les Haras nationaux

- Impérativement séparer les juments susceptibles d'avoir été contaminées des autres chevaux et principalement des juments prêtes à pouliner ou suitées, et surveiller leur température et celle de leur poulain pendant au moins 15 jours.

Vigilance mais pas d'inquiétude

Le virus de l'artérite équine a été dépisté dans les départements de l'Eure et l'Orne, notamment au Haras national du Pin. L'artérite virale équine (AVE) est une maladie avec laquelle les éleveurs vivent au quotidien. D'habitude, elle est non pathogène. Les fièvres et les engorgements que l'on peut constater à cette saison chez les chevaux, juments ou poulains se traitent très bien et les symptômes disparaissent en quelques jours. Aujourd'hui, le virus détecté est plus virulent et plus nocif.

Tous les éleveurs concernés ont été informés et invités à prendre des mesures d'isolement et de surveillance de leurs juments. Chacun des sites contaminés a pris les mesures nécessaires pour limiter la diffusion du virus sur les conseils de son vétérinaire. Si plusieurs concours et manifestations ont été annulés par mesure de précaution, il n'y a pas d'interdiction de circulation pour les chevaux dans les départements touchés.

Reconnaître les symptômes

D'après les informations recueillies, la maladie se manifeste sur les juments par une fièvre le plus souvent modérée (39 °C), sans perte d'appétit ni signe d'affaiblissement, parfois accompagné d'engorgement des membres, l'ensemble disparaissant rapidement éventuellement avec un traitement anti-inflammatoire.

Les poulains atteints ont présenté également une fièvre souvent modérée et pour les mâles un œdème du fourreau. Chez les très jeunes poulains, la maladie peut être mortelle (mort connue pour des poulains de 3 et 4 jours). Les poulains plus âgés ont guéri après traitement (une dizaine de cas recensés), à l'exception d'un poulain de 6 semaines présentant par ailleurs une autre pathologie à la naissance.

Mesures préventives

- Séparer impérativement les juments susceptibles d'avoir été contaminées (juments saillies ou inséminées par un étalon excréteur ou jument ayant été en contact avec une de celles-ci) des autres chevaux et surtout des juments prêtes à pouliner ou suitées, surveiller leur température et celle de leur poulain pendant au moins 15 jours. Une jument qui a été récemment malade pourrait contaminer d'autres juments par voie aérienne : contact par les naseaux ou par l'intermédiaire d'un support contaminé.
- Dans un contexte de contagiosité, il faut limiter au maximum les déplacements des chevaux susceptibles d'avoir été contaminés directement ou indirectement pour éviter la propagation du virus.
- Procéder à une désinfection des matériels, vans et écuries qui ont pu être contaminés. Les désinfectants usuels de l'élevage sont efficaces contre le virus de l'artérite virale qui résiste moins d'une journée dans le milieu ambiant.

Le point sur l'Artérite Virale Equine

Recherche de l'origine de la circulation du virus

Les cas cliniques d'artérite virale qui ont été identifiés depuis le 25 juin sont limités aux départements de l'Orne (3 cas), de l'Eure (6 cas) et de la Seine Maritime (1 cas). Tous ces foyers sont reliés à la même contamination initiale par insémination de juments de trait par du sperme contaminé.

L'origine de la contamination au Haras du Pin a été recherchée. Prométhée du Moulin qui saillit en monte en main, a été le premier étalon malade le 11 mai dernier.

En analysant le harem de cet étalon et en interrogeant les éleveurs concernés, on a pu identifier qu'une jument, nommée Lilou, serait la première jument malade ainsi que son poulain. L'étude de la chronologie de la présence au haras du Pin de Lilou montre que la jument a été hébergée au Vieux Pin, seule avec son poulain, dans un paddock mitoyen de celui d'une jument d'attelage venue d'Auxerre. Cette jument elle-même vit en stabulation avec des chevaux d'attelage sortis en concours en mars. C'est le seul contact avec d'autres juments qu'a pu avoir Lilou pendant son séjour au Vieux Pin.

Des sérologies sont en cours sur toutes ces juments pour valider cette hypothèse.

Comment le virus a-t-il circulé ?

Le premier étalon percheron a été malade le 11 mai. A partir du 18 mai, les autres étalons de la même écurie ont manifesté une hyperthermie et des engorgements.

Les vétérinaires intervenant sur place ont réalisé des prélèvements de sang pour préciser leur diagnostic, recherchant la grippe, l'anémie infectieuse (en raison d'un foyer découvert en Ardèche), l'AVE et la rhinopneumonie. Les premiers résultats sérologiques, reçus le 11 juin, trop incomplets pour être significatifs n'ont alors pas été approfondis par les vétérinaires traitants, dans la mesure où les symptômes avaient disparu.

Identification du virus

La présence du virus de l'AVE a véritablement été identifiée le 25 juin 2007, concomitamment par les résultats des analyses faites sur un poulain mort dans un élevage proche et les résultats des analyses faites en concertation avec la Société Hippique Percheronne sur les organes de Cruiser.

L'étalon percheron avait succombé le 1^{er} juin à un infarctus du myocarde et avait fait l'objet d'une autopsie immédiate, comme c'est systématiquement le cas à la mort de tout étalon. Une recherche virologique et histologique sur ses organes avait été demandée par Les Haras Nationaux en accord avec la Société Hippique Percheronne. Cette analyse a été déterminante dans l'identification du virus de l'AVE. Le virus de l'AVE décelé sur ces chevaux présente des similitudes avec un virus Pologne 2006 et un virus Allemagne 1994, selon les noms donnés à l'époque à chacun des virus constatés dans ces pays.

Des mesures immédiates

Tous les étalons suspects ont été immédiatement retirés de la monte et des recherches virologiques sur tous les chevaux entiers du Haras du Pin ont été entreprises, trait, sport et sang. L'objectif était de dépister quels étalons pouvaient être « porteurs sains » du virus dans le sperme : 5 percherons, 3 cob normands et un arabe ont été identifiés. Le même jour, le vétérinaire traitant au Val de Reuil a préconisé la fermeture du centre technique où plusieurs jument présentaient de la fièvre

A ce jour, une dizaine de poulains ont présenté un œdème du fourreau et la mortalité précoce de 4 très jeunes poulains âgés de 3 à 4 jours a été constatée. 6 foyers sont identifiés, provoqués par des juments de sport contaminées au Val de Reuil et ayant transmis le virus à leur retour dans leur écurie d'hébergement.

Deux notes, les 26 juin et 3 juillet ont successivement été envoyées aux éleveurs et aux détenteurs, pour les informer de la présence du virus de l'Artérite Virale Equine, des manifestations cliniques constatées et des mesures préventives à prendre pour empêcher la propagation du virus.

Une contamination limitée

Les cas cliniques d'artérite virale équine identifiés depuis le 25 juin sont limités aux départements de l'Orne (3), l'Eure (6) et la Seine Maritime (1).

Tous ces foyers sont reliés à la même contamination initiale par insémination de juments de trait par du sperme contaminé. Tous les éleveurs ayant une jument inséminée par du sperme contaminé ont été informés et invités à prendre des mesures d'isolement et de surveillance de leur jument.

Chacun des sites contaminés a pris les mesures nécessaires pour limiter la diffusion du virus sur les conseils de son vétérinaire.

Par mesure de précaution, dans les départements touchés, les associations de races organisateurs de concours d'élevage trait percheron et selle français ont préféré annuler leurs concours pour ne pas risquer une diffusion du virus à l'occasion du rassemblement des juments dans la mesure où ce virus présente un risque surtout pour les jeunes poulains.

Ainsi sont annulés les concours d'élevage de Bellême le 4 juillet, Le Mêle sur Sarthe le 6 juillet, Bernay le 10 juillet, Le Pin 14 juillet, Saint Aubin de Courteraie le 18 juillet, ...

Le concours international d'attelage du Pin a également été annulé par mesure de précaution.

Contact presse :

Hélène de Becdelièvre
Chargée de communication des Haras nationaux
06 30 10 03 12